



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 14

Votants: 14

Convocation le :
15/09/2023

Séance du mercredi 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.
Sont présents : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, PEYCELON Guillaume, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine

Représentés :

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : MEFTAH Pascal

Objet de la délibération :

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AUX
ECOLES
MATERNELLE ET
ELEMENTAIRE DE
L'ENSEMBLE
SCOLAIRE SAINT
AUBRIN POUR LES
FRAIS DE
FONCTIONNEMENT
2022-2023
DE_2023_038**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Articles L212-4, L212-5 et L212-8 du Code de l'Education ;
Vu l'Article L442-5 du Code de l'Education ;
Vu la loi Debré n°59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004
Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 ;
Vu l'article 89 de la loi n°2005-380

Considérant la demande de subvention de l'ensemble scolaire Saint-Aubrin pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'année scolaire 2022-2023 pour les écoles maternelle et élémentaire en date du 10 juillet 2023

Considérant le montant de participation pour l'année scolaire 2022-2023 pour les écoles publiques de Montbrison ;

Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer à l'ensemble scolaire Saint Aubrin le même montant de participation pour les frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'ensemble Saint Aubrin soit 762.70€

Compte tenu des effectifs annoncés dans la demande de subvention de l'ensemble scolaire Saint-Aubrin, le montant global de la subvention s'élèverait à 31 270.70€ soit :

- 14 491.30€ pour 19 enfants à l'école élémentaire
- 16 779.40€ pour 22 enfants à l'école maternelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 31 270.70€ pour la participation aux frais de fonctionnement de l'ensemble scolaire Saint-Aubrin.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Carine GANDREY